Ecrit par Echo du Mardi le 11 octobre 2024

Devant les experts-comptables, Édouard Philippe plaide pour la simplification administrative



Édouard Philippe et Cécile de Saint Michel ont échangé sur les défis actuels de la profession au Congrès des experts-comptables, à Marseille, mettant en avant la nécessité de réformer pour mieux accompagner les entreprises françaises.

La plénière d'ouverture du Congrès des experts-comptables, qui s'est tenue ce lundi 9 octobre, a mis en lumière les défis auxquels la profession fait face.
Édouard Philippe, ancien Premier ministre, et Cécile de Saint Michel, présidente du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, ont échangé sur deux sujets phares : la simplification administrative et l'avenir de la facture électronique.

La « lourdeur administrative », frein à l'exercice du métier
« Cela nous empêche d'exercer notre vrai métier ». Cécile de Saint Michel exprime les préoccupations des experts-comptables face à l'alourdissement des obligations administratives. La présidente de l'Ordre

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 11 octobre 2024

déplore, en effet, une situation où la gestion des formalités administratives prend le pas sur l'accompagnement des entreprises : « Nos clients, ce sont des TPE et PME, dont les dirigeants n'ont souvent qu'une culture limitée de la gestion et qui comptent sur nous pour les guider ».
Et Édouard Philippe a immédiatement reconnu ce constat, qualifiant cette surcharge de « agaçante et contre-productive ». Il souligne les efforts entrepris par le gouvernement pour simplifier les procédures, notamment via la mise en place du « droit à l'erreur » : « Simplifier, c'est compliqué », admet-il, tout en affirmant que le « système actuel est souvent le résultat de demandes de normes faites par la société elle-même ». Selon le maire du Havre, la clé réside dans un équilibre entre la simplification et la réponse aux attentes des entreprises et des citoyens.



FD – Édouard Philippe veut mettre la compétitivité sur le devant de la scène grâce à la formation.

Vers une simplification du bulletin de paie
Parmi les exemples concrets évoqués lors de la plénière, le bulletin de paie a été mis en avant. « Il n'y a rien de plus compliqué que de le lire », plaisante Cécile de Saint Michel en exprimant le souhait que cet outil, central pour les entreprises comme pour les salariés, soit simplifié. Même si cette dernière avoue qu'une telle réforme nécessiterait « du courage et des changements en profondeur ».

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 11 octobre 2024

L'homme d'État reconnaît la complexité du document qu'il lie à celle du droit du travail en France : « Le bulletin de paie reflète la difficulté de notre organisation juridique ». C'est pourquoi, des efforts pour simplifier sa lecture seraient bénéfiques, tout comme une réforme plus large des normes qui régissent le droit du travail.

La facture électronique, un enjeu majeur pour l'avenir de la profession

La présidente de l'Ordre a également insisté sur l'importance de la mise en place rapide de la facture électronique, sans attendre 2026, date à laquelle elle deviendra obligatoire. Selon elle, cette transition apporterait de nombreux avantages, notamment « la réduction des délais de règlement et l'accès à des données financières en temps réel, ce qui permettrait aux experts-comptables de mieux conseiller leurs clients ».

Édouard Philippe a salué cette approche proactive, qualifiant la facture électronique de « bascule audacieuse » mais essentielle pour l'évolution de la profession. « Votre métier, ce n'est pas simplement d'observer l'économie, c'est de conseiller les chefs d'entreprise. Vous avez besoin d'informations précises et complètes, et ces informations doivent arriver rapidement », a-t-il affirmé.

La formation, clé de la compétitivité

La formation continue, enfin, est « essentielle » pour maintenir la compétitivité des entreprises françaises. L'ancien Premier ministre décrypte : « Le développement économique repose massivement sur la compétence des salariés ». Et il souligne que rien ne pourra être résolu sans un investissement massif dans la formation, un levier indispensable pour répondre aux défis économiques et industriels du pays : « Le premier sujet, c'est la compétence. Nous ne réglerons aucun problème sans la question de la formation », a-t-il martelé.

Antoine ASSANTE (les Nouvelles Publications)

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !